

canot longeait la terre, la mer s'aplanissait pour leur livrer un facile passage. Et ce qui ne les étonnait pas moins, c'est que le trajet se faisait avec une rapidité incroyable, si bien que, sur les onze heures du matin, ils approchaient déjà de l'île, et purent voir M. Compain qui se promenait sur le rivage, un livre à la main. Dès qu'ils furent à la portée de la voix, M. Compain leur dit : "Le Père de la Brosse est mort. Qu'avez-vous donc fait ? voilà une heure que je vous attends." Dès que le canot eut accosté le rivage, M. Compain s'embarqua et on descendit le fleuve jusqu'à Tadoussac.

Voilà cette merveilleuse légende que je viens d'écrire dans toute son antique simplicité et dans toute sa véracité, telle que mes ancêtres de l'Île-aux-Coudres l'ont transmise à leurs descendants.

Mais qui avait appris à M. Compain la mort du bon et saint Père de la Brosse ? Encore cette fois la tradition répond comme suit : A minuit, la petite cloche de la chapelle de l'Île-aux-Coudres, donnée, en 1748, par les Pères Jésuites, avait sonné trois tintons très-distincts les uns des autres, comme celle de Tadoussac. C'est ce qui fit connaître sa mort ; car le Père de la Brosse avait fait auparavant à l'Île-aux-Coudres la même prédiction qu'à Tadoussac.

La tradition raconte encore qu'un nommé Dambroise dit Bergeron, chantre de l'Île-Verte, revenant du moulin, dans la nuit du 11 avril 1782, avait entendu sonner par trois coups la cloche de son église. Etant rendu à sa maison, il remarqua que l'horloge sonnait minuit. M. J. B. Grénier, curé de Saint-Henri de Lauzon, affirme qu'en 1828, étant ecclésiastique et en vacances à l'Île-Verte, il a entendu le vieux Dambroise lui assurer qu'il lavait réellement entendu sonner la cloche de son église à minuit, et que, un peu plus tard, il avait connu que c'était à la même heure et le même jour qu'était mort le Père de la Brosse. Ce chantre était alors très-vieux.

A la date du 18 avril 1870, un homme très-digne de foi m'écrivait de Saint-Arsène : "Il y a environ 25 ans, je m'étais rencontré avec un nommé Jean Dambroise dit Bergeron, chantre de l'église de l'Île-Verte ; c'était un homme déjà assez âgé et très-respectable. Il m'assura que son père lui avait dit que le Père de la Brosse avait souvent répété les paroles suivantes pendant qu'il desservait

" l'Île-Verte : *Si je meurs ailleurs qu'ici, vous aurez connaissance du moment de ma mort et vous le saurez certainement.*"
 " Ce Jean Dambroise m'assurait encore tenir de son père, qu'une nuit qu'il revenait du moulin, il avait entendu sonner la cloche de l'église vers minuit, et qu'après information, il apprit que c'était le même jour et à la même heure de minuit qu'était mort le Père de la Brosse."

D'autres traditions, que je n'ai pu vérifier, affirment qu'au moment de la mort du Père de la Brosse, les cloches avaient sonné spontanément dans toutes les paroisses où il avait exercé le saint ministère, et notamment aux Trois-Pistoles.

Telles sont les preuves sur lesquelles s'appuie la tradition sur la mort précieuse du bon Père de la Brosse. J'aurais peut-être pu donner à cette tradition plus de certitude, s'il m'eût été possible de faire des investigations plus étendues. Cependant, telles qu'elles sont, elles me paraissent bien suffisantes pour donner une haute idée des vertus de cet admirable missionnaire apostolique qui a évangélisé jusque dans la Baie-des-Chaleurs.

Après le départ de M. Créquy, lequel, pour cause de maladie, laissa le cure de la Baie-Saint-Paul au mois de juin 1780, M. Compain fut chargé de la desserte de cette paroisse jusqu'au mois d'octobre suivant, époque où M. Pierre-Prisque-Amable Gagnon, ordonné prêtre le 23 septembre précédent, 1780, fut nommé curé de la Baie-Saint-Paul. M. Compain acquitta ainsi, comme son prédécesseur, M. Berthiaume, une partie de la dette que l'Île-aux-Coudres devait à la Baie-Saint-Paul.

M. Berthiaume, comme on le sait déjà, s'était occupé de faire construire les édifices essentiels à la desserte de l'Île-aux-Coudres. M. Compain dut pourvoir la chapelle des choses nécessaires au culte divin. Pour ces objets, il dépensa des sommes considérables.

M. Pierre-Joseph Compain fut curé de l'Île-aux-Coudres pendant la durée de treize ans, moins un mois et quelques jours, ayant quitté cette paroisse au commencement de septembre 1788.

Le premier acte de M. Compain, écrit sur les registres de l'île, est celui du bap-